



Numéro de l'acte	2015-11-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

QUESTION N°2015-11

FINANCES : Débat d'orientations budgétaires

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Après l'examen de la situation financière de la ville d'ARQUES, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2015 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

1. Contexte général

La loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 est parue au Journal officiel du 30 décembre 2014.

La loi de finances pour 2015 est fondée sur un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique avec une prévision de croissance de 1 % du PIB en 2015, ainsi que sur une prévision d'inflation hors tabac de 0,5 % en 2015. Elle s'inscrit dans un programme d'économies de 50 milliards € pour la période 2015-2017 (19 milliards € de réductions de dépenses pour l'État, 11 milliards € pour les collectivités locales et 20 milliards € pour la protection sociale).

En 2015, le déficit public devrait atteindre 4,1 % du PIB, soit une hausse de 0,5 point de PIB par rapport à 2014 (prévision de déficit à 3,9 % du PIB).

Conformément à la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, il est prévu de ramener le déficit budgétaire à 3,6% en 2016 puis à 2,7% en 2017 et d'atteindre en 2019 l'objectif inférieur à 0,5% du PIB. Le poids de la dépense publique passerait de 56,1% du PIB en 2015 (contre 56,5 % en 2014), à 55,5% en 2016 et à 54,5% en 2017.

➤ Loi de finances pour les collectivités territoriales

La loi de Finances 2015 met en œuvre les principales conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les collectivités locales sont ainsi appelées à « participer à l'effort de redressement des finances publiques».

Après une stabilisation en 2013, les concours financiers de l'État ont été diminués en valeur de 1,5 milliard d'euros en 2014 et seront diminués de 3.67 milliard d'euros en 2015 (dont 56% supporté par les communes et intercommunalités).

Pour les communes et les intercommunalités, cela représentera 2.07 milliards d'euros en moins en 2015 avec une diminution qui se fera au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Conformément à ce Pacte, il est également prévu le renforcement de plusieurs dispositifs de compensation des charges de collectivités, notamment en faveur des départements pour leur permettre de faire face à la croissance de leurs dépenses sociales (droits de mutation notamment).

Les dispositifs de péréquation restent toujours renforcés entre collectivités afin de soutenir les plus fragiles d'entre elles :

- la péréquation verticale, c'est-à-dire l'aide de l'État aux communes les plus défavorisées, va doubler, passant de 238 à 545 millions d'euros. La dotation de solidarité urbaine augmente de 180 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 117 millions et la dotation nationale de péréquation de 10 millions.
- la péréquation horizontale (entre collectivités) sera également « renforcée » : le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) « monte en charge », passant de 570 à 780 millions d'euros.

La revalorisation des bases fiscales s'élèvera à 0,9 % en 2015, coefficient supérieur à celui de l'inflation des prix en 2014 (0,1% à 0.4% prévu). L'inflation en 2015 est attendue à environ 0.9%.

Les dotations en faveur de l'investissement connaîtront en 2015 une légère progression,

- Maintien du fonds d'amorçage (soutien) des rythmes scolaires
- Augmentation du taux du FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui passera de 15,761% à 16,404%
- Augmentation de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui passe de 616 à 816 millions d'euros

2. Examen de la situation financière de la ville d'Arques

2.1 – Principales recettes de fonctionnement

2.1.1 Fiscalité

	2010	2011	2012	2013	2014 prév*	2015 prév.
Produit fiscal	4 628 426	4 720 643	4 972 530	5 259 574	5 310 631	5 363 700
Taxe sur l'électricité	147 760	169 839	170 709	191 562	177 038	180 000
Taxe sur droits de mutation	133 932	192 018	201 630	166 085	137 743	150 000
Taxe incinération des déchets				94 004	122 212	122 000
Autres taxes	59 884	74 849	91 278	87 004	74 294	70 000
Total	4 970 002	5 157 349	5 436 147	5 798 229	5 821 918	5 885 700

*Compte de gestion non encore parvenu

Le total des produits issus de la fiscalité est en augmentation entre 2013 et 2014 (+0.9%) en raison notamment des revalorisations des bases votées dans la loi de finances 2014,

Les droits de mutation ont, comme en 2013 reflété une conjoncture économique et immobilière plus difficile avec un repli de 17 % par rapport à 2013 après une diminution entre 2012 et 2013 qui était déjà de 17.6%.

Entre 2014 et 2015, l'hypothèse de travail est de 1 % d'augmentation du produit de la fiscalité (dont 0,9% attendu au titre de la revalorisation des bases).

2.1.2 Concours et participations (Etat, collectivités, ...)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prév
Dotation global de fonctionnement	958 827	963 856	990 620	1 001 063	897 127	645 800
Dotation de solidarité rurale	72 250	76 099	68 489	57 074	38 050	-
Dotation de solidarité urbaine			354 153	360 341	365 036	365 000
Dotation Etat - emplois aidés				43 321	108 799	83 000
Dotation CG, CASO, Région, communes...	428 896	460 674	667 687	448 935	431 461	416 900
Attribution fonds départemental TP, FNGIR, FPIC	272 201	141 240	210 540	176 240	147 922	170 000
Compensation Etat fiscalité (TP, TH...)	203 614	209 083	198 580	188 189	181 968	165 000
Dotation recensement	-	-	-	21 680	-	-
TOTAL	1 935 788	1 850 952	2 490 069	2 296 843	2 170 363	1 845 700

Les concours et participations ont diminué entre 2013 et 2014 de 5.5% en raison de la dotation de recensement perçue en 2013 seulement et de l'effort de redressement des finances publiques imposé par l'état soit 103 936€ en moins pour la ville d'Arqus.

Pour 2015, une diminution de la dotation globale de fonctionnement est à attendre au vu des prélèvements réalisés pour environ 250000 € (cf. 1).

2.1.3 Concours de la CASO

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prév
Dotation de compensation TP	3 343 162	3 369 821	3 403 497	3 400 250	3 400 250	3 400 000
Dotation de solidarité communautaire	1 149 711	1 047 004	1 047 004	994 653	944 921	897 000
TOTAL	4 492 873	4 416 825	4 450 501	4 394 903	4 345 171	4 297 000

La dotation de solidarité communautaire a diminué de 5% entre 2013 et 2014. Cette diminution va se poursuivre (-100 000 € encore de diminution attendu en 2 ans) compte tenu du changement du mode de répartition de cette recette par le conseil communautaire qui a renforcé la péréquation au détriment des communes qui percevaient une part plus importante de l'ex taxe professionnelle (les nouveaux critères utilisés étant plus proches de l'esprit de la réforme).

2.1.3 Produits des services (spectacles, cantines, ...)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prév
Culture (musique, médiathèque, spectacle...)	147 062	136 588	127 341	159 451	107 502	100 000
Sport (piscine...)	80 459	80 512	103 321	134 922	132 814	130 000
Loisirs (Centre de loisirs, divers)	42 920	62 481	65 903	63 334	4 051	2 000
Périscolaire (garderies, cantines, TAP...)	95 966	89 446	118 257	171 273	151 069	150 000
Panneau photovoltaïques		145 794	156 105	140 654	147 219	140 000
Autres recettes du domaine	35 142	42 433	45 520	58 243	38 509	38 550
Total	401 549	557 254	616 447	727 877	581 164	560 550

L'évolution négative de 20.2% entre 2014/2013 des produits de service s'explique principalement par une diminution des frais de garderie périscolaire pour lesquelles un tarif forfaitaire à la semaine ou au semestre a été créé ; les recettes des spectacles ont également diminué significativement car la saison 2015 ne prévoit pas de tête d'affiche (par ailleurs moins de réservation par anticipation dans l'attente de Scénéo). Les recettes de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'été 2014 n'ont plus été perçues par la ville mais par le Centre social Jean Ferrat au titre de la délégation de service public.

2.2 - Dépenses de fonctionnement

2.2.1 Dépenses de personnel

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prév
Charges de personnel	5 989 291	5 982 137	5 969 594	6 023 335	6 146 874	6 400 000

Les charges de personnel sont en augmentation en 2014 de 2%, en raison de la revalorisation indiciaire nationale de la catégorie C au 1^{er} février 2014.

L'impact des taux de cotisation CNRACL début 2014 s'est également traduit par une augmentation de la dépense de 43 100 €,

Les effectifs ont évolué comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014
Fonctionnaires (Titulaires et stagiaires)	134	144	147	152	154
Non titulaires	42	30	25	23	28
Autres agents (non permanents)	10	12	7	6	6
Total	186	186	179	181	188

Pour 2015, au vu notamment de la revalorisation indiciaire nationale de la catégorie C au 1^{er} janvier 2015 (+ 53 000 €), de la nouvelle hausse des taux de cotisation CNRACL (+ 7 000 €), et de la création du service de police municipale (70 000€) l'augmentation devrait être d'environ 4%.

2.2.2 Subventions

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prév.
ccas	370 000	400 000	390 000	350 000	370 000	370 000
Associations	709 859	714 794	740 366	719 398	815 345	800 000
CASO (Balavoine)	212 556					
Total	1 292 415	1 114 794	1 130 366	1 069 398	1 185 345	1 170 000

NB : depuis 2011, la commune ne participe plus au fonctionnement du centre culturel Balavoine, cette charge étant intégralement prise en charge par la CASO

En 2014, pour la subvention de fonctionnement au budget CCAS, cette dernière avait été augmentée suite à une diminution en 2013 en raison d'un excédent plus important. Elle sera dans la mesure du possible maintenu à son niveau en 2015 soit 370 000 €.

Pour les subventions aux associations l'augmentation de 115 947 € peut s'expliquer par la Délégation de Service Public au titre des ALSH pour laquelle une subvention d'un montant de 166 058 € a été versée afin d'équilibrer la délégation de service public. La diminution réelle est d'environ 20 000€.

2.2.3 Autres dépenses de fonctionnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prév.
Charges à caractère général	2 713 908	2 727 701	2 706 578	2 958 461	2 622 226	2 800 000
Autre charge de gestion courante	1 419 819	1 384 706	1 348 572	1 312 848	1 452 627	1 453 000
Total	4 133 727	4 112 407	4 055 150	4 271 309	4 074 853	4 253 000

Les charges à caractère général sont en diminution d'environ 200 000 € entre 2013 et 2014 en raison d'une diminution du coût des énergies (-38 000 €) et de la mise en place d'une politique de réduction des coûts d'achat et des dépenses.

2.3 – Bilan prévisionnel du fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

CA : compte administratif – BP : Budget primitif

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015 prév
011 Charges à caractère général	2 713 908	2 727 701	2 706 578	2 958 461	2 622 226	2 871 735
012 Charges de personnel et frais assimilés	5 989 291	5 982 137	5 969 594	6 023 335	6 146 874	6 400 000
65 Autres Charges de gestion courante	1 419 819	1 384 706	1 348 572	1 312 848	1 452 627	1 452 708
66 Charges financières	847 588	857 175	819 741	886 815	722 673	720 000
67 Charges exceptionnelles	183 892	164 668	767 423	354 376	518 372	145 500
68 Dotation aux amortissements	343 983	528 955	710 549	744 073	728 187	758 000
Atténuation de produits				9 400	12 221	13 000
Virement investissement						1 650 000
Total Dépenses	11 498 481	11 645 342	12 322 457	12 289 308	12 203 180	14 010 943

Recettes de fonctionnement :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015 prév.
Produits des services, du domaines	401 548	557 253	616 448	727 877	581 164	560 550
Travaux en régie	302 474	290 408	301 282	313 512	196 219	300 000
Impôts et taxes	9 462 875	9 671 592	9 985 385	10 324 599	10 315 014	10 400 726
Dotations et participations	1 937 288	1 768 527	2 406 285	2 165 387	2 022 442	1 675 700
Autres produits de gestion courante	208 888	217 189	278 133	264 905	246 297	218 407
Atténuation de charges	368 200	357 283	320 268	251 365	329 706	280 000
Produits financiers	2 325	30	2 346	1 944	1 829	2 000
Produits exceptionnels	86 621	145 766	676 222	349 333	462 935	60 000
Transferts de charges						
Excédent reporté						629 865
Total Recettes	12 770 219	13 008 048	14 586 369	14 398 922	14 155 606	14 127 248

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014 prév.
Résultat de l'exercice	1 271 740	1 362 706	2 263 912	2 109 611	1 952 425
Excédent reporté	369 471	641 211	703 916	767 829	677 440
Total de l'excédent	1 641 211	2 003 916	2 967 829	2 877 440	2 629 865
Virement 1068 (investissement)	1 000 000	1 300 000	2 200 000	2 200 000	2 000 000
Report de l'excédent en fonctionnement années N+1	641 211	703 916	767 829	677 440	629 865

Le résultat de fonctionnement diminue de 7.5% entre 2013 et 2014 mais reste à un niveau élevé en comparaison des années 2010 et 2011. Cette diminution s'explique par la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (101 890 € en 2014), à une charge exceptionnelle de 106 657 € versée à la société ECOFINANCE au titre d'un audit sur les bases fiscales réalisé pour la commune (cette somme rémunère le cabinet selon les bases rectifiées et perçues en 2011-2012-2013).

2.4 - Section d'Investissement

2.4.1 Endettement

	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/08	715 406 €	856 992 €	17,8 M€
31/12/09	874 962 €	852 240 €	18 M €
31/12/10	847 587 €	916 731 €	19,7 M€ (dont 0,5M€ de l'emprunt relais réalisé)
31/12/11	857 175 €	997 330 €	18,72 M€ (dont 0,5M€ de l'emprunt relais réalisé)
31/12/12	819 741 €	969 633 € (+ remboursement de l'emprunt relais de 500 000 €)	17,24 M€
31/12/13	886 815 €	1 424 537 € (dont 450 000 € dans le cadre de la renégociation d'un prêt)	16,25 M€
31/12/14	722 673 €	907 973 €	15,35 M€
31/12/2015 prev	698 332 € *	922 017 € *	14,43 M€

L'endettement de la collectivité a augmenté entre 2008 et 2010 mais en 2011, 2012, 2013, et 2014 le recours à l'emprunt a été nul.

En 2015, une ligne d'emprunt de l'ordre de 300 K€ sera provisionnée.

L'objectif sur les prochaines années est de poursuivre le désendettement de la commune.

2.4.2 Recettes d'investissement

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015
FCTVA	780 104	1 110 901	379 498	278 558	-	275 000
Emprunt	2 625 000	1 611	2 145	450 450	1 527	300 000
Subventions	1 959 775	1 180 919	786 795	626 795	178 556	1 040 149
Autres recettes	626 483	42 520	131 754	314 078	92 227	10 000
Affectations (n-1)	2 820 272	1 000 000	1 300 000	2 200 000	2 200 000	2 000 000
Amortissement immobilisations	343 983	437 477	626 990	683 019	657 711	658 000
Cession d'immobilisations (+ Value)	-	-	580 812	239 145	424 500	150 000
Total Recettes investissement	9 155 617	3 773 428	3 807 994	4 792 045	3 554 520	4 433 149

Les recettes d'investissement sont en forte diminution en 2014 par rapport à 2013 (-35%) en raison d'un FCTVA non perçu au 31/12/2014 donc affecté en reste à réaliser pour un montant de (323 156€), et de nombreuses subventions d'investissements en attente suite aux travaux non terminés. Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2014.

2.4.3 Dépenses d'investissement

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015 prév.
Remboursement emprunt	916 731	997 330	1 469 633	1 424 537	909 749	923 000
Immobilisations	299 927	1 377 690	459 593	274 731	478 878	350 000
Immobilisations en cours	6 658 825	1 425 075	1 703 255	2 306 285	1 297 620	5 320 000
Participation ZAC Centre ville	500 000	250 000	250 000	-	-	
Autres	75 908	70 718	179 009	129 440	341 866	30 000
Déficit investissement	1 441 990	737 774	1 074 776	1 681 929	1 026 379	499 971
Cession d'immobilisation (- value)			353 656	1 500	-	
Total Dépenses investissement	9 893 381	4 858 587	5 489 922	5 818 422	4 054 492	7 122 971

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 4.05 M€ en 2014, en diminution de 31% par rapport à 2013

Les principales dépenses d'investissement en 2014 ont été :

- 665 402 € pour l'effacement des réseaux de la rue Puype et la restructuration des rues Lille et Gambetta,
- 258 719 € pour la mise en œuvre du plan de gestion écologique des étangs Malhove et Beauséjour
- 202 409 € de dépenses diverses d'investissement dans les différents groupes scolaires de la commune (Réhabilitation de la classe 9 de l'école Kergomard et changement de menuiseries : 42 705 € ; travaux de plafond maternelle Camus 12 000 € ; pose de menuiserie à l'école Camus : 27 348 € ; solde des travaux de chauffage réalisés en 2013 à l'école Camus : 21 287 € ; Travaux de plafonds au Groupe scolaire Basse-Meldyck 9 970 € ; pose de TBI et aménagement de salles informatiques à l'école Camus et Centre : 35 817 € ...)
- 166 984 € pour la restructuration des rues Briand, Sand et Desbrosse,
- 68 961 € pour la maîtrise d'œuvre concernant la restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes (+ 78 045 € de restes à réaliser)
- 52 512 € pour la réalisation d'une passerelle au pont du Brockus
- 29 258 € pour la réfection de la toiture terrasse de la salle Arsène LEVISSE
- 20 530 € pour le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville
- 14 182 € pour l'étude de réhabilitation de l'église Saint Louis
- 28 003 € pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche du quartier du marais
- 8 873 € pour la création de stationnements sur le parvis de la médiathèque afin d'en faciliter l'accès
- 15 310 € au titre des travaux d'éclairage public sur le secteur La Garenne.
- 28 323 € au titre de la rénovation intégral du « cité stade » situé à la cité des jeunes

- 45162 € pour l'achat de 3 véhicules destinés aux services techniques
- 40 440 € pour l'acquisition d'un nouveau praticable complexe gymnique
- 12 114 € au titre des travaux de chauffage groupe scolaire Camus
- 16 485 € pour l'achat de 8 chalets pour le marché de Noël
- 10 778 € pour la pose de 30 cave-urnes au nouveauimetière

2.4.3 Résultat d'investissement

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014 prév.
Résultat	- 737 774	- 1 085 170	- 1 681 929	- 1 026 379	- 499 971
Reste à réaliser dépenses	1 554 696	254 474	386 714	253 289	175 292
Reste à réaliser recettes	3 328 343	1 409 769	599 925	104 011	836 243
Résultat final	1 035 873	70 125	- 1 468 718	- 1 175 657	160 980

Les restes à réaliser de dépenses et de recettes se décomposent ainsi :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
RESTAUR.ASCENSEUR BATEAUX DES FONTINETTES	78 046	FACTVA	323 157
FOURNITURE LOGICIEL FINANCES RH FORMATION	22 042	SUBVENTIONS ATTENDUES PLAN DE GESTION DES ETANGS	310 911
VEHICULE RENAULT DACIA/POLICE MUNICIPALE	19 977	SUBVENTIONS ATTENDUES TRAVAUX D'EFFACEMENT ET DE VOIRIE (GUESDE, DE GAULLE, SAND, LILLE, PUYPE, GAMBETTA)	148 283
ARMOIRE A RIDEAUX/BUREAU SYNDICAL	359	SUBVENTIONS ATTENDUES SUR AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS (DEVILLERS, ECOLE BOURGUETS ET CAMUS)	5 390
LANTERNES/SECTEUR LA GARENNE	15 310	SUBVENTIONS ATTENDUES SUR ACHAT D'EQUIPEMENT ALSI	2 111
3 RADARS PEDAGOGIQUES/VOIRIE	11 941	SUBVENTIONS ATTENDUES RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE	14 797
MISSION M.OEUVRE REHABILITATION EGLISE ST LOUIS AVANCE REMBOURSABLE /BOUSSOLE AUDOMAROISE DELIB. 2014-181 DU 30/09/2014	3 618	AVANCES REMBOURSABLES PAR LES ASSOCIATIONS POUR ACHAT DE VEHICULE	31 594
	24 000		
TOTAL	175 292	TOTAL	836 243

Le déficit d'investissement est de 500 000 € en 2014; mais compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, il est relevé un excédent de 160 980 €.

Il sera réalisé en 2015 un virement à la section d'investissement de 2.00 M€ (prélèvement sur le résultat de l'année 2014 excédentaire au global de 2,63 M€). L'excédent de fonctionnement important en 2014 permettra de mettre en œuvre le programme d'investissement.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014 prév.
Résultat de l'exercice	1 271 740	1 362 706	2 263 912	2 109 611	1 952 425
Excédent reporté	369 471	641 211	703 916	767 829	677 440
Total de l'excédent	1 641 211	2 003 917	2 967 828	2 877 440	2 629 865
Virement 1068 (investissement)	1 000 000	1 300 000	2 200 000	2 200 000	2 000 000
Report de l'excédent en fonctionnement (année n+1)	641 211	703 917	767 828	677 440	629 865

2.4 Programme de réalisation 2015

Sont repris ci après les principaux travaux et achats qui seraient proposés pour le BP 2015 (en € TTC)

VOIRIE ET RESEAUX

- Travaux de voirie (875 000 €)
 - a) APCP travaux de voirie Rues de Lille, Gambetta et Puype – pour 2015 pas de travaux prévus reste uniquement les travaux de voirie et de sécurisation rue Puype qui seront réalisés en 2016 après les travaux de construction de l'I.M.E
 - b) Travaux d'effacement des réseaux et sécurisation rue Victor Hugo : 340 000 €

- c) Effacement des réseaux aériens rue de la gare : 80 000 €
- d) Réaménagement Centre Ville et Grand Place : Etudes et missions de maîtrise d'œuvre 250 000 €
- e) Travaux divers de voirie : enveloppe de 205 000 €

- Eclairage public : (195 000 €)

- o Campagne de remplacement des lanternes type « boule » et ballons fluo : 120 000 €
- o Création d'un chemin piétonnier en prolongement de l'allée Barbara : 35 000 €
- o Maintenance des points lumineux : 40 000 €

- Défense incendie : (54 000 €)

- o Renforcement de la protection incendie zone du Lobel : 18 000 €
- o Défense incendie secteur Anjou, Strasbourg, Colmar : 36 000 €

BATIMENTS

- Ecoles : Sont notamment prévues :

- o Etude sur la rue Jean Jaures en liaison avec le projet école Ferry
- o Mise en accessibilité handicapé : enveloppe 42 500€
- o La mise à niveau des classes informatiques pour les groupes scolaires Bourguets et Basse-Meldyck : 20 000 €
- o Travaux de remplacement de menuiserie au groupe scolaire Bourguets : 37 350 €
- o Travaux de remplacement de menuiserie au groupe scolaire du Centre : 25 770 €
- o Ecole Basse Meldyck remplacement des dalles plafond et mise aux normes des luminaires : 14 500 €
- o Diverses opérations : 20 000 €

- Hôtel de ville (120 000 €)

- o Restauration façade, toiture : mission de maîtrise d'œuvre

- Travaux divers dans les bâtiments municipaux et logements (260 000 €):

- o interventions en régie et/ou par entreprise : enveloppe de 100 000 €
- o Espace Petite Enfance : restructuration de l'espace office : 160 000 €

- Equipements sportifs

- o Terrain du COSEC : installation d'une clôture (6000 €)

- Ascenseur à bateaux des Fontinettes (1 556 045 €)

- o AP/CP Ascenseur des Fontinettes : en 2015 rémunération du maître d'œuvre (205 000 €) et 1^{ère} phase de réalisation des travaux métalliques sur 3 années (1 273 000€) auxquels s'ajoute les restes à réaliser sur les travaux d'urgence et mission de contrôle technique (78 045 €)

CADRE DE VIE

- Espaces verts (340 404,96 €)

- o AP/CP Plan de gestion des étangs 2013-2015 : achèvement de la mise en œuvre du plan en 2015 (340 404,96 €)

- Police municipale – équipements radio, logiciel, vélos, tenus... (23 400 €)

- Divers (190 000 €)

- o Réfection et remise en état de ponts du Parc de Loisirs et rue de Strasbourg (130 000 €)
- o Renforcement des berges de la basse Meldyck (1^{ère} phase sur 3) (60 000 €)

DIVERS

- Remplacement des logiciels de facturation service finances (7 500 €)

- Acquisition d'un logiciel de dématérialisation (12000 €)
- Matériels et mobiliers divers services municipaux et écoles (45 000 €)
- Remplacement de deux véhicules pour les services (34 000 €)

Au titre du programme pluriannuel communal, les investissements suivants sont à prévoir dans les années prochaines :

- Réhabilitation de l'ascenseur à bateau des Fontinettes (5.44 M€ TTC de 2016 à 2019)
- Travaux de voirie rue Henri Puype (780 000 € TTC en 2016). Seront également à programmer la rue Hugo (non chiffré)
- Poursuite des travaux de mise aux normes handicapés dans les bâtiments municipaux (400 000 € TTC)
- Poursuite des travaux de mise en conformité de la défense incendie (150 000 € TTC)
- Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville (estimés à 1.92 m€)
- Travaux de réhabilitation de la Grand Place (estimés à 1.6M€)
- Poursuite des travaux de restauration de l'église Saint Louis (164 000 € TTC en 2016, 279 026 € TTC en 2017)
- Reconstruction partielle du groupe scolaire Ferry (1^{ère} Phase)
- Poursuite des travaux de renforcement des berges de la basse Meldyck (2^{nde} et 3^{ème} phases)
- (120 000 € TTC)

3. Synthèse et perspectives 2015

Compte tenu de la revalorisation des bases (0,9%), des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition resteront constants.

Des financements ont été (ou seront) sollicités pour les opérations suivantes : ascenseur à bateaux des Fontinettes), reconstruction de l'école Ferry, restauration des façades de l'Hôtel de Ville, rénovation de l'église Saint-Louis, pose de menuiseries dans les écoles.

Certains sont d'ores et déjà obtenus : effacement des réseaux rues Puype, Lille et Gambetta.

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 17 février 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT